

Conseil Municipal d'installation du 28 Mars 2026

Extrait du registre des délibérations

D 3 - 2026

Conseil
d'installation

-

Election des
adjoints

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois de mars à 10h58, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en séance d'installation sous la présidence de M. Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M. Cyprien RICHER, Maire.

M. Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M. Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M. Sylvain GOUSSEAU, Mme Frédérique BRILLOT, M. Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOO LAEGHE, M. Laurent RENOUF, M. Jean-Pierre LAVIEVILLE, M. Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, Mme Christine DECONYNCK, M. Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M. Christophe KINDT, M. Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M. Thibaut MARAQUIN, M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry LIBAERT ayant donné procuration à M. Cyprien RICHER

Mme Mélanie CLUSMAN ayant donné procuration à Mme Martine DEMUYS

Mme Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur le Maire :

Il convient, sous la présidence de Monsieur le Maire, de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Au préalable, il est rappelé les règles posées par les alinéas 1 et 2 de l'article L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales :

« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Il est donc procédé à l'élection à bulletin secret des adjoints au Maire.

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Il est proposé la liste suivante arrêtée à 9 Adjointes au Maire conformément à la précédente délibération :

1. Esteban GARCIA
2. Fatima DESCAMPS
3. Francis GOSSET
4. Karine ATTINAULT
5. Sylvain GOUSSEAU
6. Frédérique BRILLOT
7. Émeric ANDRÉ
8. Pauline VANDOOOLAEGHE
9. Laurent RENOUF

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 17

La liste a obtenu 25 voix

La liste proposée, ayant obtenu la majorité absolue, les conseillers municipaux y figurant sont élus Adjointes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

Fatima DESCAMPS